CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION / SESSIONS ACTIVITÉS

Présentation

Les activités ont lieu une fois par semaine, sur un jour et un horaire fixes.

> Aquagym : sport complet faisant travailler tous les muscles sans douleurs.

> Aquabike : sport permettant d'affiner la silhouette et muscler le corps.

> Circuit-Training : activité permettant de combiné les bienfaits de l'aquagym et de l'aquabike.

Conditions d'inscription

L'inscription à l'activité est nominative. Il ne vous est pas permis de céder ou transférer votre place à quiconque de quelque manière que ce soit, à titre gratuit ou onéreux. Un formulaire santé complété est obligatoire afin de valider l'inscription. Certificat médical optionnel.
Après validation de l'ensemble des données personnelles et de la disponibilité des places dans le programme choisi, vous pourrez procéder au paiement en espèces, carte de crédit, chèque bancaire, chèque vacances. Si vous bénéficiez d'une prise en charge de votre comité d'entreprise, nous vous invitons à vous rapprocher des agents d'accueil, qui vous indiqueront les conditions d'acceptations. L'inscription n'est effective qu'après le paiement des sommes dues. Aucun dossier incomplet ne pourra être accepté.
Les conditions générales d'inscription des piscines de Quimper Bretagne Occidentale sont réputées connues et acceptées dès le paiement et quel que soit le mode de paiement (chèque, carte bancaire ou espèces, etc.).

Les tarifs 2023/2024 (de septembre 2023 à juin 2024)

Les tarifs sont fixés par délibération du conseil communautaire. Pour la session 2023/2024, les tarifs sont les suivants :

- 78€ la session de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin
- 45,50€ les 5 séances, à utiliser sur la même session
- 10€ la séance, sous réserve de place disponible

L'inscription aux activités annuelles est définitive. En cas d'absence ou d'abandon, les frais d'inscription restent intégralement acquis aux piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

Modification / annulation / interruption d'un programme

En cas d'annulation, modification ou interruption d'un programme :
> Du fait des piscines de Quimper Bretagne Occidentale :
La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale peut être contrainte de devoir modifier, annuler ou interrompre les leçons de natation :

- si le nombre minimum de participants n'est pas atteint,
- si les conditions de sécurité l'exigent,
- en cas de force majeure (problèmes techniques, etc…),
- pour un motif d'intérêt général.

La direction des piscines de Quimper Bretagne Occidentale vous proposera une solution de rattrapage si cela est possible.
Si les solutions proposées ne vous conviennent pas Quimper Bretagne Occidentale procèdera au remboursement des sommes déjà versées, pour une annulation intervenant avant le début de votre programme.
Pour l'interruption d'un programme en cours, Quimper Bretagne Occidentale remboursera les sommes déjà versées au prorata du temps restant à réaliser.

> De votre part
Dans le cas où vous ne vous êtes pas présenté à une séance, pour quelque motif que ce soit, aucun remboursement ni rattrapage ne sera possible.
Dans le cas où vous devez interrompre la session de manière définitive pour des raisons médicales : un remboursement des séances restantes ne pourra intervenir qu'après réception d'un certificat de votre médecin attestant de l'inaptitude à suivre l'activité jusqu'à son terme et précisant sa date d'effet.
Toute demande doit être faite par courrier à :
Monsieur le vice-président délégué aux piscines et à Atout Sport – Service des piscines - 159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Rappel du règlement intérieur

Le port d'un short, caleçon de bain et bermuda est interdit. La douche savonnée et le passage dans le pédiluve sont obligatoires.
Le port d'un bonnet de bain est obligatoire.
Des casiers fermés à clés sont mis à votre disposition dans les vestiaires.
La direction décline toute responsabilité en cas de dégradation ou de vol de vos effets personnels. Il est interdit de pénétrer sur les bords du bassin sans y avoir été autorisé par les éducateurs sportifs.
Il est interdit de courir, de crier et de pousser les autres baigneurs dans l'eau. Pour des raisons de sécurité, l'apnée est interdite.
En acquittant le droit d'entrée, les usagers sont considérés comme ayant pris connaissance et ayant accepté le présent règlement.
Le règlement intérieur est consultable à l'entrée des piscines de Quimper Bretagne Occidentale.

Responsabilités

Les usagers sont responsables :

- de tout accident ou incident qu'ils pourraient subir ou causer à un tiers du fait de l'inobservation du règlement intérieur dont ils attestent avoir pris connaissance, et des consignes de sécurité dictées les éducateurs sportifs et l'ensemble du personnel des piscines,
- de tous les dommages ou dégradations qu'ils pourraient causer par leurs faits et gestes.

Quimper Bretagne Occidentale décline toute responsabilité en cas :

- d'accidents liés au non-respect du règlement intérieur, des consignes de sécurité ou à la suite de l'utilisation des installations en dehors des cours dispensés dans le cadre de l'école de natation,
- de perte, de vol ou de dégradation d'objets de toute nature appartenant aux usagers.

Relations usagers

Pour toute demande particulière liée à l'activité, n'hésitez pas à solliciter l'équipe des piscines de Quimper Bretagne Occidentale.
Pour toute demande de renseignement vous pouvez contacter aux heures d'ouverture au public, l'accueil d'aquarive au
02 98 52 00 15 ou envoyer un mail à l'adresse suivante : aquarive@quimper.bzh
Toute correspondance doit être adressée à : Monsieur le vice-président délégué aux piscines et à Atout Sport – Service des piscines - 159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Informatique et libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à inscrire les usagers dans un cours de natation en fonction de leur âge et leur niveau. Le destinataire des données est le Service piscines de Quimper Bretagne Occidentale. Vos réponses sont obligatoires, le défaut de réponse rendant impossible votre inscription.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant, que vous pouvez exercer en vous adressant à :
Monsieur le vice-président délégué aux piscines et à Atout Sport – Service des piscines - 159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Piscine Aquarive

159 bd de Creac'h Gwen - 29000 Quimper

Renseignements et informations

tél. 02 98 52 00 15 / courriel : aquarive@quimper.bzh

www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/piscines

Activités

Session 2023/2024

- aquagym
- aquabike
- circuit training
- aquagym douce

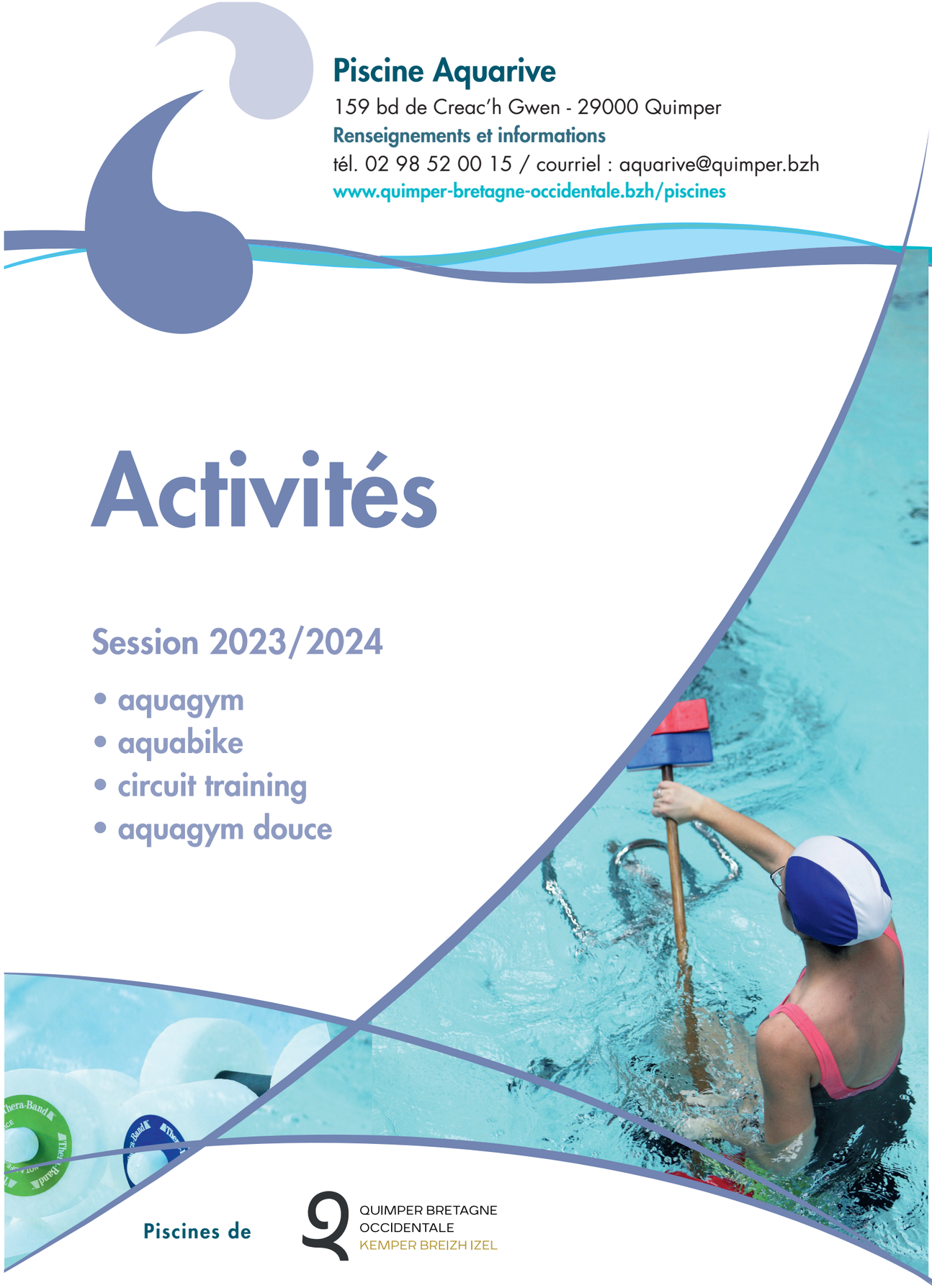

Piscines de QUIMPER BRETAGNE OCCIDENTALE KEMPER BREIZH IZEL

Aquarive

Activités	Jours	Horaires	Intensité de l'activité			Nombre de sessions annuelles	But de l'activité
Aquagym	lundi lundi NOUVEAU mercredi jeudi	12h30 - 13h15 18h - 18h45 20h15 - 21h 12h30 - 13h15	x x x x	x x x		3	Sport complet faisant travailler tous les muscles sans ressentir la douleur.
Aquabike	lundi mardi mardi mercredi	19h - 19h45 12h30 - 13h15 19h - 19h45 19h15 - 20h	x x x x	 x x x		3	
Circuit training	mardi NOUVEAU vendredi	20h - 20h45 18h30 - 19h15	x x	x x		3	Activité permettant de combiner les bienfaits de l'aquagym et de l'aquabike.
Aquagym Douce	vendredi	11h30 à 12h15	x			3	Sport complet faisant travailler tous les muscles en douceur.
Aquabike doux	lundi	15h à 15h45	x			3	

Dates des sessions : 2023 – 2024

- session 1 : du 11 septembre au 10 décembre
- session 2 : du 12 décembre au 24 mars
- session 3: du 25 mars au 30 juin

Pas de cours pendant les vacances scolaires

Rappel dates des vacances scolaires 2023-2024

- **vacances de la Toussaint** du lundi 23 octobre au dimanche 5 novembre
- **vacances de Noël** du lundi 25 décembre au dimanche 7 janvier
- **vacances d'hiver** du lundi 26 février au dimanche 10 mars
- **vacances de printemps** du lundi 22 avril au dimanche 5 mai

Informations générales

- Cours une fois par semaine
- Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés
- Fin des cours le 30 juin 2024 au soir.
- **Le port du bonnet de bain est obligatoire**

Conditions d'inscriptions

- Certificat médical optionnel
- Formulaire de santé à remplir

LES TARIFS 2023/2024*

(de septembre 2023 à juin 20234)

- 78 €* la session de septembre à décembre, de janvier à mars et d'avril à juin
- 45,50 € les 5 séances, à utiliser sur la même session
- 10 € la séance, sous réserve de place disponible

** le tarif est valable uniquement pour l'activité, si vous souhaitez rester nager, vous affranchir du droit d'entrée obligatoirement.*

Modes de paiement acceptés

Espèces, chèques, carte bancaire, chèques vacances, coupon sport ANCV

Modalités d'inscription 2023

• Pour les réinscriptions

Entre le 3 juillet et le 3 août.
Par téléphone ou à l'accueil d'aquarive

• Pour les nouvelles inscriptions

Entre le 4 août et le 3 septembre.
Par téléphone ou à l'accueil d'aquarive

Paiement du lundi 4 au vendredi 8 septembre de 9h30 à 12h.